

INTERNAT DE LA REUSSITE

Vous souhaitez rejoindre une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) et bénéficier d'une place en internat. Pour cela, vous devez vous porter candidat en utilisant l'application « Parcoursup » et respecter le calendrier de cette procédure.

A la lumière de votre situation personnelle et familiale, vous pouvez également vous inscrire dans le cadre du dispositif « Internat de la réussite et CPGE ».







*L'internat est à la fois **un mode d'accueil et un lieu de vie et de scolarisation** qui favorise la réussite scolaire et l'apprentissage des règles de vie collective pour les élèves et les parents qui le souhaitent.*

Il repose sur un projet pédagogique et éducatif efficace parce qu'explicité et connu pour assurer la réussite scolaire et éducative de tous dans un cadre structurant pour les élèves et rassurant pour les parents.

Il répond à la demande sociale dans sa diversité. C'est d'abord une solution pour des élèves dont la résidence est éloignée du lieu de formation. Certains parents peuvent également souhaiter la sécurisation du parcours de leur enfant ou encore son éloignement d'un environnement jugé peu favorable à sa réussite scolaire et éducative. Certaines situations sociales spécifiques peuvent aussi nécessiter ce mode de scolarisation.

L'internat contribue en outre à réduire les inégalités de résultats partiellement dues aux ressources du milieu en donnant à tous ce dont bénéficient les plus favorisés. Il est une composante à part entière de l'établissement qui en dispose. Son mode d'organisation et de fonctionnement participe de l'identité de l'établissement dans son ensemble.

Dans l'académie de Lyon, six établissements offrant des CPGE participent à ce dispositif. Il s'agit :

-  Du lycée Lalande à Bourg en Bresse
-  Du lycée Quinet à Bourg en Bresse
-  Du lycée Claude Fauriel à Saint Etienne
-  Du lycée du Parc à Lyon 6^{ème}
-  Du lycée La Martinière Duchère à Lyon 9^{ème}
-  Du lycée Claude Bernard à Villefranche-sur-Saône

Sont particulièrement concernés les élèves

- de milieux défavorisés qui résident dans des quartiers relevant de la politique de la ville
- issus du monde rural
- confrontés à des difficultés sociales, économiques, familiales susceptibles de compromettre la scolarité
- boursiers

Le coût de l'internat ne doit pas être un obstacle même si la participation effective de la famille est requise. Les assistants de service social vous apporteront l'information nécessaire et étudieront les possibilités d'aides en matière financière.

Le montage du dossier doit intégrer et privilégier les éléments suivants :

- Elève bénéficiant de bourses
- Elève résidant dans un quartier relevant de la politique de la ville – aide limitée mais possible de l'Acisé (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances)
- Contexte particulier pouvant générer des aides spécifiques de la part des partenaires sociaux (Aide Sociale à l'Enfance, Caisse d'Allocations Familiales, etc..)

CALENDRIER ET PROCEDURE

Le dossier déposé au titre d'une candidature en CPGE devra inclure une fiche de candidature « internat de la réussite » téléchargeable : <http://www.ac-lyon.fr/cid87682/internats-reussite.html>

L'examen des candidatures à l'entrée en CPGE se fera selon les modalités précisées dans l'application Parcoursup.

Si votre candidature en CPGE avec internat est retenue (réponses à partir du 15 mai 2019) et si vous acceptez la proposition qui vous est faite votre demande spécifique d'internat de la réussite sera alors examinée et vous serez informé de la décision directement par l'établissement d'accueil en vue de votre inscription administrative.

Vous pouvez poser vos questions à l'adresse suivante saio-public@ac-lyon.fr